



SYNDICAT DES EAUX
DE LA SAINT NICOLAS

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL SYNDICAL EN DATE DU 28 JUILLET 2015**

Délégués titulaires présents :

Mme STARCK Marie-José.

MM. NARDIN Michel – PELLEGRINI Fabrice – BERNARDIN Christophe – BITSCH Simon – BLANC Michel – CHALMEY Daniel – EINHORN Alain – NICOLAS Damien – WEYH Julien – GEORGES Christophe – SORET François.

Délégués mandatés :

M. GRADJAN Gérard, suppléant, mandaté par M. JEANROY Serge.

M. GRAPIN Marcel, suppléant, mandaté par M. CRAVE Bruno.

M. FRICK Daniel, suppléant, mandaté par M. SESSEGOLO Eric.

M. LEIDWANGER Christophe, suppléant, mandaté par M. STOUFF Jean-Paul.

M. FABRO Patrick, suppléant, mandaté par M. DI CRISTO Dominique.

M. NARDIN Michel, titulaire, mandaté par M. NADALIN Serge.

Délégués titulaires absents ou excusés :

Mme LAMBERT Agnès.

MM. JEANROY Serge – CLEMENCE Patrick – CHRETIEN Guy – ANTOINE Jean – ALGHIERI Philippe – NADALIN Serge – CRAVE Bruno – SESSEGOLO Eric – STOUFF Jean-Paul – DI CRISTO Dominique – LATZ Christian – BEHRA Jean-Claude – GIRARDIN Philippe.

Etait également présent :

M. PETIT Alain, suppléant.

M. CHALMEY Daniel a été nommé secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2015
DÉLIBÉRATION N° 17/2015

Les délégués, à l'unanimité, approuvent la décision modificative N° 1 au Budget Primitif 2015, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

23153 – Installations à caractère spécifique

Opération 17 – Forage de reconnaissance Eguenigue + 15 000,-

Opération 26 – Extension du réseau - 15 000,-

Les montants de la section d'investissement restent inchangés.

CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR SUR LA COMMUNE D'EGUENIGUE
MAÎTRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 1
DÉLIBÉRATION N° 18/2015

Monsieur le Président explique aux délégués qu'il y a lieu de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction du réservoir d'Eguenigue.

Objet : Opérations supplémentaires

- Lancement d'une seconde consultation suite à la déclaration de deux lots infructueux et analyse des offres

Forfait de **1 736,00 € H.T.**

- Consultation pour les prestations de contrôle technique et de coordinateur SPS, analyse des offres et suivi des prestataires

Forfait de **3 472,00 € H.T.**

TOTAL : 5 208,00 € H.T.

Les délégués, après exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** de passer l'avenant N° 1 avec le cabinet EVI, aux conditions exposées ci-dessus ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE – ANNÉE 2014
DÉLIBÉRATION N° 19/2015

Monsieur le Président donne lecture du rapport annuel sur le service 2014 dont chaque délégué a été destinataire.

Ce rapport reprend les indicateurs techniques et financiers, selon notamment l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 qui stipule que le Président doit présenter ce rapport au Conseil.

Il demande ensuite aux délégués de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- Approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2014 présenté par le Président, sur le service public de l'eau potable.

Chaque Commune membre du Syndicat a été destinataire de ce rapport qui sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le rapport annuel est annexé à la présente délibération et transmis à Monsieur le Préfet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Réservoir d'Eguenigue

Monsieur le Président informe les délégués que les travaux de construction du réservoir sont terminés. La réception aura lieu jeudi 30 juillet à 8 heures.

2) Relances Trésorerie

La trésorerie a émis, par erreur, des lettres de relance sur 4 communes du Syndicat : Autrechêne, Eguenigue, Felon et Lagrange.

3) Sècheresse

Lors d'une réunion du Comité Départemental du Comité Sècheresse le 21 juillet 2015, les services de la Préfecture ont sollicité les Maires pour diffuser, mais surtout effectuer régulièrement des rappels concernant les arrêtés sècheresse mis en œuvre. A ce jour, l'arrêté sècheresse est de niveau 2.

4) Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Selon le projet de Loi NOTRe adopté par le Parlement le 16 juillet 2015, les Syndicats sont amenés à disparaître et seront rattachés à une intercommunalité d'ici 2020. Des fusions entre la Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien, la Communauté de Communes du Tilleul et de la Bourbeuse et la Communauté d'Agglomération Belfortaine seront sans doute mises en place. A ce jour, Monsieur le Président précise qu'il n'y a aucune réponse, mais uniquement des interrogations sur l'avenir de notre Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21 heures 30.